



Travailler dans une école privée hors contrat

Par nanou35

Bonjour,

D'après la nouvelle loi du 13 avril 2018 concernant les écoles privées hors contrat, les enseignants(contractuels) de nationalité étrangère ne peuvent pas exercer leur métier dans les écoles PRIVEES HORS CONTRAT, ils faut qu'ils soient français, est ce que c'est vrai?

Merci d'avance